

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Ecole maternelle publique Anne Frank  
Migennes (Yonne – 89)**

**Note de Première Phase (NPP)**

Septembre 2010 – N° 0890628Z\_RNPP

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Ecole maternelle publique Anne Frank Migennes (Yonne – 89)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

Septembre 2010 – N° 0890628Z\_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
<b>Rédacteur</b>	Anastasia BOSVET	Ingénieur de projet
<b>Vérificateur</b>	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
<b>Approbateur</b>	Olivier PACAUD	Superviseur

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (*Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service*). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

L'école maternelle publique Anne Frank (ETS n°0890628Z) est localisée au 5 rue des Ecoles à Migennes, dans le département de l'Yonne (89). Cette école peut accueillir jusqu'à 150 enfants âgés de 3 à 6 ans.

L'école maternelle, propriété de la commune de Migennes, s'étend sur une surface d'environ 2 900 m<sup>2</sup>. Cet établissement comprend :

- un bâtiment possédant deux extensions (créées en 1968 et 1993) et composé d'un rez-de-chaussée, d'un sous-sol (pour la chaufferie) ainsi que d'un vide sanitaire sous l'ensemble du bâtiment.
- Des aménagements extérieurs constitués de :
  - o une ancienne entrée de l'école maternelle, constituée d'une zone gravillonnée, avec 3 arbres, et d'une zone d'enrobée. Cette zone n'est pas accessible par les enfants.
  - o la cour de récréation de l'école maternelle, constituée d'enrobé et d'enrobé souple au droit des jeux pour les enfants. Une zone présentant des terres à nu et de l'herbe est présente au sud de la cour de récréation. Trois arbres sont également présents dans la cour de l'école et des sols à nus sont présents aux pieds de 2 de ces arbres.

### **Au total 150 enfants et pas logement de fonction.**

Au cours de la visite il a été constaté la présence d'un vide sanitaire sous l'ensemble du bâtiment, la présence d'un sous-sol abritant la chaufferie, et l'absence de jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

### **Résultats des études historiques et documentaires**

Cette école maternelle a été construite à proximité du site BASIAS BOU8900754 (ancienne carrosserie), ce qui a motivé l'intégration du site à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que le bâtiment de l'école maternelle a été construit dans les années 1960 sur d'anciens terrains agricoles. Deux extensions du

bâtiment ont été construites en 1968 et 1993. Aucune activité industrielle n'a été recensée au droit de la parcelle de l'ETS.

Aux alentours de l'ETS, deux sites ont été identifiés comme susceptible d'influencer la qualité des milieux au droit de l'ETS. Le premier site est contigu au Sud de l'ETS et a abrité une carrosserie (site BASIAS n°BOU8900754) et des stations-services (site BASIAS n°BOU8900740). Le second site est situé à 15 m à l'Ouest de l'ETS a abrité usine (Usine GUILLEM) dont l'activité n'a pas pu être déterminée. Seule la présence d'un transformateur électrique sur ce site a pu être mise en évidence lors des recherches.

Aucun autre site industriel susceptible d'influencer la qualité des milieux au droit de l'ETS n'a été mis en évidence.

### **Résultats des études géologiques et hydrogéologiques**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se trouve à environ 5 m de profondeur au droit du site. L'écoulement naturel de cette nappe s'effectue vers l'Yonne, soit de l'Est-Nord-Est vers l'Ouest-Sud-Ouest.

Aucun site industriel n'a été localisé en amont hydraulique proche de l'ETS.

### **Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire**

S'agissant d'une école maternelle, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

Un de ces scénarios d'exposition n'a pas été retenu :

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Deux scénarios d'exposition potentielle ont été retenus :

- l'ingestion de sols par les enfants :

En raison de la présence d'une aire de brulage sur le site BASIAS n°BOU8900754, des activités de la carrosserie et d'un incendie recensé sur ce site dans les années 1970, des particules solides ont pu se déposer sur les sols superficiels de l'école maternelle. Le scénario d'exposition par ingestion non intentionnelle de sols superficiel est donc retenu.

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS contigus et situés à proximité :

La contiguïté d'une ancienne carrosserie, d'une ancienne station-service et d'une ancienne usine dont l'activité n'a pas pu être déterminée ne permet pas de conclure à l'absence d'impact de ces anciens sites industriels sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école maternelle via un transfert de composés volatils dans sols et/ou les eaux souterraines.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'impact du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement ni la qualité des sols superficiels nous proposons que l'école maternelle publique Anne Frank (ETS n°0890628Z) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.**

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Des investigations de phase 2 sont proposées sur les milieux « air du vide sanitaire » sous l'extension de 1993 et celle de 1959, « air du sol » dans la cour de récréation et « sols superficiels » dans la zone de sols à nu présente dans la cour de récréation de l'ETS. Les substances à rechercher sont les substances susceptibles d'avoir été manipulées, stockées ou produites sur les sites BASIAS situés à proximité de l'ETS.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**